T1C03 - Modèle de l'atome

E. Machefer

10 janvier 2024

O Travail préliminaire

0.0 Travail personnel

- Lire les rappels page 50
- Répondre aux questions *Réactiver ses connaissances* et **Flash test**
- Faire l'activité page 51 Évolution du modèle de l'atome
- Donner la définition d'un atome en utilisant les mots suivants : atome, noyau, négative, positive, électrons. Faire un schéma d'un atome.

Les atomes et les ions monoatomiques

1.1 Constitution d'un atome

Définition 1

Un atome est constitué d'un **noyau atomique** a de charge électrique **positive**, et d'**électrons** de charge **négative** en mouvements autour du noyau.

a. Constitué de protons et de neutrons

Table 1 – Propriétés des particules

Particule	charge électrique	masse
proton	+ e	m_N
neutron	0	m_N
électron	- e	$9,11 \times 10^{-31} \text{ kg}$

Avec $e = 1,60 \times 10^{-19} \text{ C}^1$ et $m_N = 1,67 \times 10^{-27} \text{ kg}$.

Remarque 1.

- Un atome est électriquement neutre, il possède autant d'électrons que de protons.
 - Un atome est une petite entité, l'ordre de grandeur de son rayon est de 10^{-10} m, l'ordre de grandeur du noyau est de 10^{-15} m.

Exercice 1.

- Expliquer la phrase suivante : Un atome a une structure lacunaire.
- Exercices 2, 3 et 4 p 60 du manuel
- 1. Coulomb

1.2 Noyau d'un atome

Définition 2

On appelle écriture conventionnelle du noyau l'expression

$$A_{Z}X$$

avec ${\bf A}$ le nombre de nucléons a, ${\bf Z}$ le numéro atomique b et ${\bf X}$ le symbole de l'élément.

- a. nombre de protons et neutrons
- b. nombre de protons

Remarque 2.

La masse des électrons étant très faible par rapport à celle des nucléons, plus de 99% de la masse d'un atome est concentré dans le noyau. On a donc

 $m_{\rm atome} \approx A \times m_{\rm N},$

avec $m_{\rm N}$ = 1,67 \times $10^{\text{-}27}~\rm kg$

Exercice 2

6, **7**, 9 et **10** p 60-61

Exercice 3

Rendez-vous sur la page LLS.fr/PC2P75 et cliquez sur le lien du document 1 pour vous familiariser avec l'écriture conventionnelle du noyau.

1.3 Ions monoatomiques

Définition 3

- Un ion est une entité chimique qui porte une charge électrique. Si la charge est :
 - **négative** : c'est un **anion**, l'entité chimique a **capté** un ou plusieurs électrons (par exemple Cl⁻)
 - positive : c'est un cation, l'entité chimique a cédé un ou plusieurs électrons (par exemple Mg^{2+})
- Si cet ion est constitué d'un seul atome, il est appelé ion monoatomique.

Remarque 3.

Le noyau d'un ion monoatomique et celui de son atome correspondant est le même.

Exercice 4

11, 12 et 25 p 61 et 63

Entité chimique et élément chimique

Définition 4.

[Rappel du chapitre 01]

- Une **entité chimique** désigne un atome, une molécule ou un ion. Elle décrit la matière à l'**échelle miscroscopique**.
- Une **espèce chimique** correspond à un ensemble d'entités chimiques identiques. Elle peut être **atomique**, **moléculaire** ou **ionique**. Elle décrit la matière à l'**échelle macroscopique**.

Remarque 4.

La matière étant électriquement neutre, les espèce ionique sont composées d'au moins un anion et un cation de sorte que leurs charges se compensent.